



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 06/2008
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de crédit supplémentaire au budget 2008
pour financer l'installation d'un nouveau mât à
drapeau télescopique sur le clocher de l'église
St-Martin**

**Séance de la commission : lundi 3 mars 2008, à 20h00
Hôtel de Ville, salle n° 6**

Vevey, le 14 février 2008

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis sollicite un crédit supplémentaire de **CHF 90'000.** — au budget de fonctionnement 2008 pour financer l'installation d'un nouveau mât à drapeaux télescopique sur le clocher de l'église St-Martin.

RAPPEL HISTORIQUE

A l'origine, il y avait un petit mât en bois qui surplombait le clocher de l'église St-Martin. Dans les années 1960 la Municipalité installa un mât composé de trois tubes télescopiques en aluminium, à vérin hydraulique.

En 1975, le mât fut révisé entièrement et, depuis, aucun autre entretien particulier ne lui a été apporté.

Fin juillet 2007, le service de la Voirie, nous a annoncé avoir quelques problèmes pour la manipulation du mât, c'est-à-dire qu'il se grippe, monte, puis tout d'un coup lâche et retombe à l'intérieur du clocher en sa position repliée initiale risquant, vu son poids, de passer au travers du plancher et tomber jusqu'au fond du clocher.

Après diverses recherches auprès de fournisseurs, seule l'entreprise Meldem SA à Bussigny spécialiste dans les systèmes à vérin et machine de chantier, nous a paru être la plus raisonnable concernant ses tarifs.

Nous l'avons donc mandatée, pour établir un devis de réparation du système hydraulique et télescopique de ce mât. Celle-ci a confirmé nos craintes et nous a proposé de déposer le mât et de le démonter en atelier afin d'estimer l'étendue des réparations.

Le mât a été mis hors service le 10 juillet 2007 et déposé pour une expertise le 7 septembre 2007.

Le mât de l'église St-Martin n'est hissé que pour des manifestations particulières, selon le calendrier suivant :

24 janvier	Indépendance vaudoise	drapeau vaudois
14 avril	Commémoration de la 1 ^{er} séance du Grand Conseil	drapeau vaudois
9 mai	Journée de l'Europe	drapeau européen
Début juillet	Fête des écoles	drapeau Veveysan
1 ^{er} août	Fête nationale	drapeau suisse

et pour marquer quelques manifestations exceptionnelles (~3 fois) par année.

Le drapeau le plus grand est le drapeau suisse, il mesure 8 m par 8 m soit d'une surface de 64 m², ce qui engendre des forces énorme sur le mât, de plus il faut tenir compte des forts orages que nous avons dans la région.

DESCRITIF DES TRAVAUX

A la fin du mois de novembre la maison Meldem SA nous a annoncé qu'aucune réparation n'est possible, les tubes en aluminium télescopiques, sont trop déformés et ne peuvent plus coulisser les uns dans les autres et, malgré des recherches effectuées auprès de tous ses fournisseurs à travers l'Europe, il n'est plus possible de trouver de telles pièces dans ces dimensions.

La solution préconisée est le remplacement complet par un nouveau mât à vérin télescopique de 6 éléments d'une longueur déployée d'environ de 35 m, identique à l'ancien mât.

Déroulement des travaux :

- fourniture et pose de 6 tubes en aluminium qui seront utilisés pour la construction du télescope extérieur avec les attaches et brides nécessaires pour la fixation des divers drapeaux ;
- installation d'un nouveau groupe hydraulique électrique (220V) d'une capacité d'environ 300 litres, avec installation électrique de commande dans le clocher pour gérer l'ouverture et la fermeture de ce dernier.

DEVIS DETAILLE DU COÛT DE CONSTRUCTION

Vérin télescopique	1	pce	CHF	31'600.00
Tubes télescopiques en aluminium	6	pces	CHF	21'800.00
Groupe hydraulique avec réservoir	1	pce	CHF	4'500.00
Installation électrique			CHF	1'842.00
Raccordement électrique			CHF	1'500.00
Fourniture huile	300	litres	CHF	4'650.00
Main d'œuvre			CHF	11'250.00
Location de la grue pour la pose			CHF	4'500.00
Divers et imprévu			CHF	2'000.00
Total HT			CHF	83'642.00
TVA 7.6%			CHF	6'356.80
Total TTC			CHF	89'998.80
Arrêté à			CHF	90'000.00

DEVELOPPEMENT DURABLE

Economique : néant.

Social : le projet permet de marquer les manifestations par la symbolique du drapeau qui flotte sur la ville.

Environnement : néant.

MARCHES PUBLICS

La procédure d'appel d'offres sera faite conformément à la Loi Vaudoise sur les Marchés Publics (LMP-VD) du 24.06.1996 et de son règlement d'application (RMP) du 7 juillet 2004.

PLANNING

Les travaux pourront commencer début juillet 2008 (deux mois pour la construction et la livraison) ; et le mât être fonctionnel pour le 1^{er} août 2008.

ASPECT FINANCIER

Le remplacement du mât à drapeaux télescopique sur le clocher de l'église de St-Martin est une dépense d'entretien qui doit être financée par le budget de fonctionnement et couverte par une demande de crédit supplémentaire de CHF 90'000.— au compte N° 841.3141.01 – Entretien courant.

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 06/2008, du 14 février 2008, concernant une demande de crédit supplémentaire de CHF 90'000.—, au budget 2008, pour financer l'installation d'un nouveau mât à drapeau télescopique sur le clocher de l'église St-Martin;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour le remplacement complet du mât par un nouveau à vérin télescopique de 6 éléments d'une longueur déployée d'environ 35 m.
2. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 90'000. — au budget 2008, sous compte N° 841.3141.01 – Entretien courant, pour financer ces travaux ;

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire

 

Laurent Ballif P.-A. Perrenoud



Municipal-délégué : M. Jérôme Christen, Municipal, directeur de l'urbanisme et des constructions